

Particuliers

Demande d'acte de décès (survenu à l'étranger) – Service gratuit

[Accéder au Service en ligne](#)

Permet de demander un **acte de décès** d'une personne de **nationalité française** née à l'étranger.

La démarche est **gratuite**.

Vous devez :

avoir (ou créer) un compte Service-Public.fr
ou vous connecter avec FranceConnect.

Le délai de délivrance de l'acte de naissance est **d'environ 20 jours**.

Quand l'acte est disponible, vous devrez de nouveau vous connecter à votre espace personnel Service-Public.fr : vous pourrez le télécharger au format PDF.

Vous pouvez aussi demander à recevoir l'acte par courrier (dans ce cas, le délai peut varier en fonction du temps d'acheminement du courrier).

L'acte comporte la signature électronique d'un officier d'état civil.



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h 14h > 17h

[04 95 57 40 05](tel:0495574005)